

Jean-Yves BONY
Député du Cantal

Paris le 3 avril 2018

Monsieur,

J'ai bien reçu votre « carte-pétition » concernant les mesures de « sécurité routière » annoncées par le Gouvernement, dont la plus problématique est l'abaissement généralisé de la vitesse à 80 Km/h sur le réseau secondaire et je tenais à vous en remercier.

La position adoptée par le Gouvernement, ignore les difficultés de déplacement dans les départements qui n'ont pas la chance de disposer de deux fois deux voies, ni d'autoroute et dont les habitants n'ont d'autre alternative que d'utiliser leurs véhicules pour tout déplacement personnel ou professionnel.

L'efficacité de cette mesure n'est d'ailleurs pas avérée actuellement, au regard des pays voisins qui l'ont adoptée ! Ne pourrait-on pas imaginer d'autres voies d'amélioration de sécurité routière moins pénalisantes pour ces territoires, notamment pour le cantal.

Il me semble qu'une véritable politique de sécurité routière doit commencer par une rénovation du réseau routier et un aménagement des zones dangereuses.

Comme vous le savez très certainement, j'ai soutenu bon nombre d'initiatives de mes collègues parlementaires qui se sont insurgés contre cette limitation de vitesse à 80Km/h. Ainsi, celle de mon ami Philippe GOSSELIN sur la tenue d'Etats Généraux de la Sécurité routière ou celle de mon ami Jérôme NURY, car tous les départements sont concernés !

Avec Vincent DESCOEUR, Député du Cantal, nous nous sommes pleinement investis en demandant au Président de la République de renoncer à cette réduction de la vitesse sur les routes départementales et nationales à 80Km/h, et en lançant une pétition qui a été obtenue plus de 12000 signatures.

Si, toutefois, cette mesure venait à être confirmée, elle s'apparenterait à une double peine pour les « départements » du Massif central

Tels sont les éléments dont je tenais à vous faire part.

Je vous prie de croire, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Yves BONY